Département de la Seine-Maritime VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS / 2024-11-20-11 B

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H, Mme FLEURY B., adjoints, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PÉTAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A, M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme POIS L

Était absent excusé: Mme WILK I (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E (pouvoir à M. BEAUCAMP L.) Étaient absents: M. COUAILLET T., Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H.,

M. AVRIL V

Date de convocation : 12/11/2024 Nombre de conseillers en exercice : 27 Date d'affichage: 13/11/2024

Présents: 19

Votants: 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL DES PLANTES

Le festival des plantes nouvelles est l'un des événements phare de la programmation socioculturelle de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont. Pour cette 19^{eme} édition, le festival aura pour thématique « Cuba ».

Le coût prévisionnel du festival 2025 est de 2 600 euros.

La commune est éligible au « Soutien au festival porté par les collectivités » du Département de Seine-Maritime. C'est pourquoi il est proposé pour le festival de solliciter une aide auprès du Département de 780 euros.

Il est aussi envisagé de solliciter d'autres financeurs, dont la CCFT, au titre de l'aide pour la communication autour des évènements.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la possibilité d'octroi de subvention dans le cadre du « Soutien au festival porté par les collectivités » du Département de Seine-Maritime pour le 19^{eme} Festival des plantes nouvelles,

Considérant la possibilité de solliciter d'autres financeurs potentiels,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture » qui s'est réunie le 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide et autorise la demande de subvention auprès du Département afin de soutenir le Festival des Plantes Nouvelles 2025,
- Valide et autorise la demande de subvention auprès de la CC Falaises du Talou afin de soutenir le Festival des Plantes Nouvelles 2025
- Autorise Madame le maire à prendre et signer tout acte qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Au registre sont les signatures, Le 20 novembre 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

WALES OF THE SERVICE OF THE SERVICE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.